

## Conseils de l'Ordre : L'ère des traitements symptomatiques est révolue !

Compte Test - 2021-09-06 07:35:26 - Vu sur pharmacie.ma

Un sit-in a été organisé jeudi dernier par un collectif de syndicats de pharmaciens devant le siège du Conseil de l'Ordre des pharmaciens d'officine du Sud (CRPOS). La doléance principale des initiateurs de cette action est l'organisation d'élections ordinales conformément aux textes qui régissent le Conseil de l'ordre. Faut-il le rappeler, les deux Conseils régionaux n'ont pas tenu d'élections depuis quatre ans, sachant que rien ne s'oppose à leur organisation, puisque le ministre de l'Intérieur a donné son accord à condition de respecter les mesures barrières. Mais malgré ce feu vert et les rappels à l'ordre incessants du ministre de la Santé, force est de constater que les Conseils régionaux n'ont fait aucune réaction officielle traduisant leur volonté d'organiser les élections. Comble de l'ironie, certains conseillers siégeant actuellement au CRPOS avaient pris part à un sit-in devant la même instance en 2015. Ils avaient durant toute une matinée remué ciel et terre pour que leurs prédécesseurs organisent les élections ! Peu de temps après ce sit-in, le ministre de la Santé de l'époque a procédé à la dissolution des deux Conseils régionaux, ce qui lui a permis au passage de régler ses comptes avec les pharmaciens ayant vivement contesté sa politique pharmaceutique et particulièrement le Décret 2-13-852 du 18 décembre 2013 relatif à la fixation des prix des médicaments. On peut se demander aujourd'hui si la dissolution va mettre fin aux dysfonctionnements des instances ordinales ou pas. La réponse n'est pas si évidente que ça ! On serait naturellement tenté de dire : «Oui à la dissolution», par ce que les pharmaciens d'officine ont besoin d'urgence d'un Conseil qui ne se contente pas de gérer les urgences et les affaires courantes. Les problématiques liées au défaut de régulation et à un environnement de plus en plus hostile aux pharmaciens, auraient dû, en principe, inciter tous les officinaux à oublier leurs différends et œuvrer à l'unisson pour que la profession soit dotée rapidement d'un Conseil fédérateur capable de relever les grands défis qui se profilent à l'horizon. La réponse peut également être plus nuancée. La dissolution ne suffira pas tant que le dahir de 1976 est toujours de mise. Ce texte dépassé a montré ses limites depuis bien longtemps. Les dysfonctionnements de nos instances ordinales ne datent pas d'aujourd'hui. En effet, les pharmaciens se souviennent tous de l'ère du vote par correspondance qui a été prévu par le législateur pour permettre aux pharmaciens exerçant dans des régions éloignées d'exprimer leur vote. Malheureusement, ce vote par correspondance qui aurait dû rester une exception est devenu, au fil du temps, la règle. Conséquence prévisible : les candidats étaient départagés, non pas par leurs compétences, leur expérience ou leur engagement, mais plutôt par leur capacité à ramasser les bulletins de vote vierges. Quant aux pharmaciens connus, reconnus et non adeptes de ces pratiques «légales», mais non éthiques, ils se contentaient de scores biaisés, hormis quelques anciens qui bénéficiaient, sans forcément le savoir ou le demander, de coup de pouce des experts en «ramassage de bulletins vierge». Pourtant, avec un peu de bon sens et une dose de responsabilité, les conseillers auraient pu interpréter les textes dans l'intérêt de la profession, ce qui n'a malheureusement pas été fait ! Pire, les Conseils régionaux actuels n'ont pas hésité à exploiter une erreur de traduction, le fameux «yomkino», pour ne pas organiser les élections de mi-mandat. Mais ce prétexte ne peut justifier le report des élections de fin de mandat. En d'autres termes, la volonté de ne pas organiser les élections est donc avérée ! In fine, si les élections ne sont pas annoncées officiellement dans les jours ou les semaines qui viennent, la dissolution s'imposera d'elle-même, et la balle est dans le camp du ministre de la Santé. Mais, même si on a l'obligation de ne pas verser dans un pessimisme démobilisateur, nos chances de voir les instances ordinales renouer avec un fonctionnement normal sont conditionnées par l'adoption rapide d'un dahir bien ficelé, accompagné de textes d'application. Ces textes doivent prévoir tous les garde-fous nécessaires pour barrer la route à tout conseiller en quête de la moindre faille au niveau des textes pour assouvir sa soif de pouvoir et profiter des avantages qu'il procure, notamment les faveurs de tel ou tel parti politique...